

L'île verte

12 - 15 ans



Le jour du départ :

LES DOCUMENTS :

- Carte d'identité ou Passeport
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST)
- Carte Européenne d'Assurance Maladie

MATÉRIEL IMPORTANT :

- Tapis de sol
- De bonnes chaussures
- Adaptateur prise électrique

Irlande

REF : 074 071 001

Sac au dos, nous découvrirons à pied, en bus et en transports en commun les différents charmes de cette île magnifique. Deux semaines de dépaysement pour découvrir ce pays si chaleureux qu'est l'Irlande... et aller à la rencontre des habitants et de leurs coutumes.

- Visite de Dublin (Cathédrale St Patrick, Dublin Castle, pubs et folklore irlandais, Trinity College...).
- Découverte de la ville de Galway, capitale du Connemara (Cathédrale St Nicolas, Lynch's Castle, Bridge Mills...).
- Randonnée dans le parc du Connemara. A proximité de Clifden, s'aventurer dans l'un des sites naturels les plus réputés du pays. C'est ici que se trouve la Sky Road.
- Découverte de Doolin (Comté de Clare), célèbre pour ses sessions de musiques traditionnelles et les vertigineuses falaises de Moher à proximité.

Randonnées, visites, shopping, jeux... Les activités ne manquent pas !



LE SITE



Pour nos jeunes aventuriers, l'Irlande offre un terrain de jeu incroyable ! Entre les randos dans le Connemara, où les montagnes et les lacs créent un décor magique, et la découverte des falaises de Moher, impressionnantes par leur hauteur et leur beauté sauvage, les moments forts ne manqueront pas.

C'est un séjour d'aventure et de découverte, nous utiliserons principalement les transports en commun et nous marcherons aussi beaucoup.

Itinéraire prévisionnel :

Dublin : +/- 4 jours

Galway : +/- 4 jours

Parc du Connemara : +/- 2 jours

Doolin : +/- 3 jours

Matériel personnel:

Sac à dos 70 litres (conseillé) ou valise

Tapis de sol

Lampe frontale

Matériel fourni par l'UFOVAL :

Duvet

Matériel de camping

Hébergement :

Comme de vrais aventuriers, nous dormirons sous tentes (de 3/4 personnes et non mixtes). Nous nous installerons dans des campings et si les conditions le permettent, il sera possible de bivouaquer dans des sites sauvages et agréables.

A noter ! sur demande l'UFOVAL peut mettre à disposition un sac à dos pour la durée du séjour. Veuillez contacter votre interlocuteur lors de l'inscription pour plus d'informations.

LES ACTIVITÉS

Dublin :

Enfin une capitale à taille humaine, à découvrir à pied ! Les Dublinois aiment arpenter le bitume, entre deux emplettes sur O'Connell Street. Rien n'est jamais très loin dans ce centre historique où se côtoient quartiers flambant neufs, entrepôts délabrés des bords de la Liffey, ou ruelles qui paraissent sortir du XIXe siècle.

La Liffey sépare Dublin en deux parties : rive nord, les grandes artères commerçantes, les grands monuments civils ; rive sud, les vestiges de la ville médiévale, l'université et les belles demeures géorgiennes rappelant le passé aristocratique de Dublin. L'animation est grande des deux côtés du fleuve : rive nord, elle est plus populaire autour de Talbot Street et Henry Street ; rive sud, l'atmosphère est un peu plus sophistiquée, surtout sur Grafton Street, et à la fois plus jeune avec les étudiants de Trinity College... Et partout, de magnifiques musées !

Dublin se révèle être une ville à part. D'ailleurs beaucoup de gens vous diront que ce n'est pas vraiment l'Irlande. Bien qu'elle ait été le berceau du nationalisme irlandais, Dublin n'en demeure pas moins marquée par son passé britannique. Les marques de l'*ascendancy* protestante se retrouvent partout. Le mode de vie et les habitudes indiquent aussi une pénétration britannique profonde.

Galway :

Si la côte ouest est un lieu particulièrement prisé par les touristes, c'est avant tout pour les richesses qu'offre le comté de Galway, superbe région sauvage d'Irlande aux paysages imposants composés de montagnes, de lacs et de plaines infinies... Le comté de Galway est un lieu magique : il accueille les fabuleux panoramas du Connemara, vous propose de découvrir des villes jeunes et dynamiques comme Galway, et vous offre de multiples sites naturels parfois hantés par quelques forteresses en ruines de toute beauté !

Mais Galway ne se résume pas seulement à ses paysages, ainsi qu'à la chaleur de ses villes et villages... Le comté de Galway, c'est aussi une culture extrêmement riche : une terre où l'on parle encore le gaélique, et où l'on cherche à préserver cette langue des dangers de l'extinction. Là-bas, le traditionalisme d'antan s'associe joyeusement à la nouvelle modernité irlandaise, faisant du comté de Galway un espace culturel particulièrement riche, et cosmopolite, où règne le respect du passé irlandais, mais aussi celui de son présent.



Parc du Connemara :

Avis aux amateurs ! Si les grands espaces sauvages ne vous font pas peur, et que vous désirez vous plonger dans un univers où la nature est reine, alors le Connemara fait partie des régions qu'il vous faut visiter ! Situé dans le comté de Galway, à l'ouest de l'Irlande, le Connemara est une région dotée de paysages sauvages somptueux et inhospitaliers. D'immenses montagnes sombres s'y imposent de tout leur silence, dominant de grandes étendues de landes rousses. Les innombrables lacs et torrents serpentent entre les plaines vertes et il n'est pas rare d'y croiser un Irlandais récoltant la tourbe dans l'une des nombreuses tourbières de la région.

Doolin :

Doolin est un charmant petit village situé sur la côte ouest irlandaise, dans le comté de Clare. Très réputé pour ses sessions de musiques irlandaises dans ses Pubs, Doolin jouit d'un cadre exceptionnel, et se situe à moins de 10km des Falaises de Moher, l'un des plus grands lieux du tourisme en Irlande. Ville de charme et de caractère, la vie à Doolin vous initiera sans conteste à la vie côtière, où le quotidien s'égrène au rythme de l'océan Atlantique.

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies (météo, santé de l'enfant...).

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

LE TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ. Puis transport jusqu'à Dublin en avion depuis Lyon St Exupéry.

SANTÉ

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. (cf paragraphe Assurance). Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière. Toutefois, il faut être capable de porter son sac, dormir sous tentes, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Cependant, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs.

ALIMENTATION

Le petit-déjeuner est pris au campement ou à l'extérieur avant de débiter nos journées de découvertes. Nous piqueniquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun. Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

HYGIÈNE

Un temps est consacré à l'hygiène chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les campings, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques (attention à ne pas oublier son adaptateur au besoin), de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention que l'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de linge déteint ou abîmé. Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 30 à 50€ pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

La monnaie en Irlande est l'Euro.

OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...). L'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres-villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets.



COMMUNICATION

INTERNET

Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.

TÉLÉPHONE

Pour une expérience de groupe optimale et immersive, nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Il est important de noter que les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur ou la directrice.

AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour sur votre espace personnel.

Le directeur ou la directrice publiera sur le BLOG la "lettre aux jeunes", ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.

DOCUMENTS

A déposer sur l'espace client avant le 01/05/2025 :

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité
- Copie de l'autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Fiche sanitaire

A présenter le jour du départ :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire (AST) CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + copie du livret de famille si nom différent du signataire
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)



TROUSSEAU

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ	DANS LA VALISE	SUR L'ENFANT	A L'ARRIVÉE	AU DÉPART
POUR LA TOILETTE					
Peigne et/ou brosse	1				
Brosse à dents et dentifrice	1				
Gel douche	1				
Shampoing	1				
Crème solaire	1				
Serviette de toilette	1				
POUR TOUS LES JOURS					
Hauts-manches courtes	7				
Slips / Culottes	7				
Paires de chaussettes	7				
Hauts-manches longues	2				
Pantalons	2				
Shorts	2				
Jogging	1				
Pulls / sweats	2				
Pyjama	1				
Veste / blouson	1				
POUR LES ACTIVITÉS					
Casquette	1				
Nu-pieds	1				
Lunettes de soleil	1				
Petit sac à dos	1				
Gourde	1				
LES PETITS +					
Paquets de mouchoirs	2				
Serviette de table	1				
Nécessaire de courrier (enveloppes, timbres)	1				
Sac à linge sale	1				
AUTRES					

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
*(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)*

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) : _____
Adresse : _____
N° | (bis, ter) | Type de voie | Nom de la voie
Code postal : | | | | | | Commune : _____
Pays : _____
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) : _____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :**

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser : _____)⁽²⁾
Délivré(e) le : | | | | | | | | | |
Par (autorité de délivrance) : _____

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénom, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Irlande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »